

Mamifouan J. Paul

Commune de MALBOSC



INFORMATIONS

MUNICIPALES

N° 1

Juin 1977

Voici le premier numéro d'"informations municipales" que je suis heureux de vous présenter au nom de tout le conseil municipal. Toutes les commissions de la commune participent à son élaboration et je suis chargé, au nom de la commission d'information, de le mettre en forme.

Vous y trouverez résumé tout ce qui c'est passé au niveau communal depuis les élections du mois de mars. Vous y trouverez aussi une information sur le budget 1977 tel que nous l'avons trouvé voté, en nous installant à la mairie.

Chaque Numéro comportera une "Tribune libre" réservée à toute personne ou association, de la commune qui veut faire passer un communiqué ou une réflexion sur un sujet quelconque.

Ce présent numéro a été tiré sur du papier déclassé, récupéré à l'usine de Vaulx-en-Valin. Ceci peut expliquer quelques imperfections de tirage.

Je vous laisse donc découvrir ce numéro.

MANIFACIER Jean-Paul

SOMMAIRE

- Pages :
- 1- page de présentation
 - 2- Sommaire
 - 3- Le mot du maire
 - 4- Tribunal administratif de LYON
 - 4.5 - Compte-rendu: réunion du conseil du 27 mars
 - 6- Compte-rendu: réunion du conseil du 30 Avril
 - 7- Enlèvement des ordures ménagères
 - 8- Le budget général 1977
Le budget d'aide sociale 1977
 - 9- Renseignements sociaux
Comité des fêtes
 - 9.10- Problème du téléphone
 - 11- Tribune libre
-

Chers administrés

Vous avez entre vos mains le premier numéro d' "INFORMATIONS MUNICIPALES."

Comme nous vous l'avions promis, nous tenons à ce que toute la population soit au courant officiellement des problèmes les plus importants qui se posent à vos élus. Nous pensons que mieux informés, mieux vous pourrez nous apporter votre aide, vos idées, votre concours.

Après les inévitables tatonnements du démarrage, la machine commence à tourner rond malgré les tracasseries administratives.

Voici quelques éléments d'information et de réflexion.

La maladie de mademoiselle OZIOL a fait que la recette buraliste, la régie, le téléphone public sont restés fermés. Souhaitant un bon et prompt rétablissement à la malade nous nous excusons de la gêne que cela a occasionnée aux usagers. Le congé maladie dont bénéficiait Mademoiselle OZIOL était parfaitement justifié et, en conséquence, il nous était impossible de faire quoi qu'il soit sans avoir acte de sa reprise du travail ou de sa démission.

Pour ce qui est de la recette buraliste et de la régie c'est chose faite et le poste est mis en adjudication; l'affaire sera réglée le 10 juin. Pour le téléphone public ce sera chose faite début juillet.

Un autre problème qui a fait beaucoup parler: c'est l'annulation de l'élection de notre ami GARIDEL Maurice. A ce sujet nous espérons que prochainement nous aurons le feu vert de la préfecture afin de procéder à une élection complémentaire.

Je veux tout de même me permettre une remarque au passage que je soumetts à votre réflexion: Mademoiselle OZIOL, salariée de la commune comme Monsieur GARIDEL a été conseillère municipale, adjointe et maire sans que nous lui trouvions à redire. Il est vrai que personne y compris ~~y compris~~ le bureau de vote dont je faisais parti, n'a élevé de contestation contre son élection. Nous étions en droit d'espérer la réciproque, mais j'arrête là le commentaire.

Au cours de ces 3 mois écoulés nous avons enregistré la démission au bureau d'aide sociale de Madame PIALET Marie-Louise et de Monsieur MATHIEU Jules. Nous regrettons que ces personnes aient cru devoir abandonner cette tâche, assez noble me semble-t-il? N'oublions pas qu'à l'origine le bureau d'aide sociale s'appelait: "Bureau de bienfaisance", un mot qui dit bien ce qu'il veut dire.

D'autres problèmes sont posés, vous trouverez plus loin l'information les concernant.

Je termine ce court mot, en souhaitant bien sur, que ce bulletin continue sa parution trimestrielle, mais aussi en répétant ici ce que je disais lors de l'appérip d'honneur offert par la nouvelle municipalité:

"Les élections sont passées, chacune et chacun a fait son choix politique et c'est la majorité qui l'a emporté; maintenant il n'y a plus qu'un conseil municipal et son maire qui vont œuvrer pour le mieux être de tous sans distinction d'idéologie. Il faut, je vous le demande, que les querelles s'éffacent pour qu'il fasse bon vivre dans notre petite commune."

Votre Maire: GARIDEL Noël

Tribunal Administratif

Le jeudi 21 avril, je me suis rendu au tribunal administratif de Lyon pour y représenter la nouvelle municipalité. Au cours de l'audience ont été évoqués deux litiges concernant les élections municipales de mars dernier à Malbosc.

1. Le deuxième tour des élections: Pour la préfecture trois sièges restaient à pourvoir car huit candidats avaient été élus dès le premier tour. Monsieur NADAL avait reçu la démission de Madame MARC en temps voulu, mais il avait omis de transmettre celle-ci à la sous-préfecture. D'autre part il avait, en tant que président du bureau de vote, rectifié le procès-verbal affiché à la porte de la mairie, portant de trois à quatre le nombre de sièges à pourvoir au deuxième tour. Malgré que cette procédure ne soit pas très légale, et, étant entendu qu'aucune plainte n'est déposée, le tribunal déclare élus les quatre candidats du deuxième tour: C'est à dire:

DURAND René	MEYNADIER Adrien
THEURET René	TILLY Jean-Michel

2. Le garde-champêtre: Vu la lettre de protestation de Monsieur NADAL, expédiée dès le lendemain du premier tour de scrutin, l'élection de M^r GARIDEL Maurice a été annulée par le tribunal. En effet, en appliquant à la lettre le code électoral, un garde-champêtre ne peut pas se présenter à des élections municipales. Il aurait dû donner sa démission, de sa place de garde, avant l'élection au risque de tout perdre s'il n'était pas élu.

Nous nous retrouvons donc actuellement à dix conseillers sur onze. Une élection complémentaire est envisagée.

MANIFACIER Jean-Paul

Réunion du conseil (27 mars)

Convoqué par le maire sortant, le nouveau conseil municipal s'est réuni, pour la première fois le dimanche 27 mars, à 10 heures, en séance publique, pour l'élection du maire et des adjoints.

La séance a été présidée par Monsieur MAZEL Siméon, le plus âgé, et le secrétariat a été tenu par Monsieur TILLY Jean-Michel, le plus jeune. L'élection à bulletins secrets a donné les résultats suivants:

- Maire: GARIDEL Noël
- 1^{er} Adjoint: MANIFACIER Jean-Paul
- 2^e Adjoint: FRANCOIS Gabriel
- adjoint supplémentaire: MAZEL Siméon.

Après la passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau maire, la séance a continué pour mettre en place les structures de fonctionnement de la nouvelle municipalité. Vous les retrouverez à la page suivante.

1. Permanences à la mairie.

Lundi et Mardi : Présence d'un adjoint de 11^h à 12^h

Samedi après-midi : Présence du maire

2. Désignation des commissions : Elles sont composées d'élus, désignés par le conseil municipal et de personnes volontaires. Certaines commissions ont un "caractère officiel", d'autres sont créés par le conseil municipal pour le bon fonctionnement de la nouvelle assemblée. A l'intérieur de chacune de ces commissions nous avons donc désigné les élus suivants :

A. COMMISSIONS A CARACTÈRE OFFICIEL

1. Bureau d'aide sociale : Il est composé

- 4 personnes désignées par le préfet :

COSTE Marcel GARIDEL Noël

MATHIEU Urbain PIALET Marie-Louise

- 2 personnes désignées par le conseil municipal

DURAND René MEYNADIER Adrien

2. Syndicat d'électrification du chassezac :

GARIDEL Noël , MAZEL Siméon

3. Commission de ramassage des ordures ménagères :

GARIDEL Noël , LOUCHE Pierre

4. Commission de révision des listes électorales :

FRANÇOIS Gabriel , TILLY Jean-Michel

B. COMMISSIONS CRÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Budget : GARIDEL Noël , MANIFACIER Jean-Paul , TILLY Jean-Michel

2. Information : MANIFACIER Jean-Paul

3. Equipement : (chemins, adduction d'eau ...)

CHAMBOREDON André , DURAND René , GARIDEL Maurice

4. Gîtes et bâtiments communaux :

FRANÇOIS Gabriel , GARIDEL Maurice

5. Renseignements sociaux :

MAZEL Siméon , THEURET René

6. Comité des fêtes :

CHAMBOREDON André , TILLY Jean-Michel

NOTA : Trois personnes extérieures au conseil municipal se sont proposées pour faire parti de ces commissions. Nous accueillerons, avec plaisir d'autres volontaires.

Réunion du conseil (30 avril)

Sous la présidence du maire, le conseil municipal s'est réuni pour désigner la commission des répartiteurs et envisager les travaux d'urgence à réaliser dans la commune. TILLY Jean-Michel a été désigné comme Secrétaire de séance. Il a été décidé ce qui suit, à l'unanimité des présents.

Absent: DURAND René

1- Commission des répartiteurs: 24 noms sont à fournir au préfet parmi lesquels il en choisira 12 pour constituer la commission des répartiteurs. Il en prendra la moitié dans chacune des catégories suivantes. Sont donc proposés:

a) Au titre général:

Titulaires: COSTE Marcel
M^{me} THEURET
MANIFACIER François
GARIDEL Maurice
CHARPENTIER Daniel
LAUBIN Albert
FILHOL Louis
MAZEL Siméon

Suppléants: FRANÇOIS Dany
LADRANGE M. Béatrice
MASSON Mélanie
OZIOL Louis
FRANÇOIS EVA
CHABASSUT Lucien
CHAMBOREDON André
- M^{me} MEYNADIER

b) Commissaires aux bois:

Titulaires: ROBERT Blandine
CHAMBOREDON Marius

Suppléants: MAÏSTRE Raoul
CASTANIER Éloi

c) Habitant hors de la commune:

Titulaires: BOR Claude
ALLÈGRE Jean

Suppléants: POUDEVIGNE Léopold
DURAND René

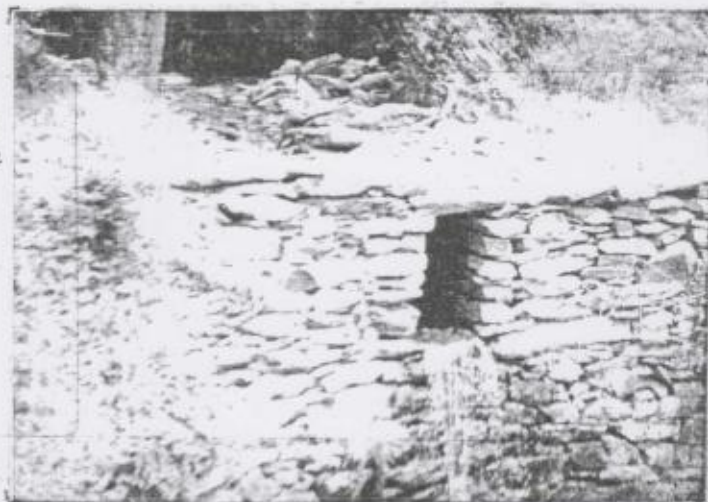
2. Travaux d'urgence sur les chemins:

a) Budget investissement:

- Mur des escoussous
- Pont de Gorge →
- Aqueduc Route de Gorge

b) Budget de fonctionnement:

- Debouchage buses sur le chemin des combres
- Placer buses sur le chemin du mas
- Réparer passerelle de La Loubatière
- Refaire mur à Chabanne



3- Bureau d'aide sociale: Nous avons enregistré la démission de Monsieur MATHIEU Urbain. En remplacement nous avons proposé la candidature de Monsieur MANIFACIER François

NOTA: A cette date la démission de Madame PIALET Marie-Louise ne nous était pas encore parvenue. De plus, il faut présenter au préfet 4 candidats pour 2 sièges à pourvoir. Cela sera fait à une prochaine réunion du conseil.

Enlèvement des ordures ménagères

Le vendredi 3 juin s'est tenu, à la mairie de Grospierre, une réunion pour faire le point sur l'adhésion des communes aux propositions de la société SVAL qui avait effectué une enquête et une étude.

Cette réunion a été tenue dans une grande confusion. Il faut résumer le bilan de cette journée.

La grosse majorité des participants s'est élevée d'abord contre les prix considérés par beaucoup comme exorbitants; Ensuite le déroulement de l'enquête de la société SVAL a été vivement contesté.

En résumé il a été pris la décision de principe: création d'un syndicat d'enlèvement des ordures. Le plan d'enlèvement des ordures sera fait par chacune des communes et l'ensemble sera coordonné par le syndicat.

Ce problème est très important, car, à partir du moment où l'usine de traitement sera en service, tous les dépôts d'ordures, y compris ceux qui étaient autorisés par arrêté préfectoral, devront disparaître. Cela implique l'obligation pour toutes les communes de porter leurs ordures à l'usine, soit par leur propre moyen, soit par l'intermédiaire du système qui sera mis en place par le syndicat intercommunal.

Lorsque le moment sera venu de prendre une décision définitive nous provoquerons une grande assemblée générale des habitants de la commune pour leur soumettre ce que nous avons fait et avoir leur avis sur ce que nous devons faire.

GARIDEL Noël

LOUCHE Pierre

Délégués au syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères.

Pour information je vous indique les prix demandés, par année, par la société SVAL pour enlever les ordures ménagères dans la commune de Malbosq. Les prix sont fixés au 1^{er} Avril 1977. Nous avons reçu ces tarifs sans aucune précision du mode de ramassage de ces ordures, sinon qu'elles seront ramassées 1 fois par semaine, été comme hiver.

- Collecte des habitants sédentaires	_____	8.512,10
soit 54,21 F par habitant.		
- charges supplémentaires pour les estivants	_____	2.583,90
Total		11.096,00 TTC

Ces chiffres m'amènent à formuler 2 remarques.

1. c'est cher. S'il fallait porter cette somme sur le budget communal de cette année, elle représenterait une augmentation de 35% des impôts locaux dans leur ensemble.

2. Les habitants sédentaires sont obligés de payer une somme plus importante que les estivants (Gites et résidences secondaires), alors que ce sont ces derniers qui ont le plus besoin du ramassage des ordures.

Pour la commission du budget
MANIFACIER Jean-Paul

Le Budget 1977

Voici les grandes lignes du budget tel que la nouvelle municipalité l'a trouvé quand elle s'est installée.

RECETTES

Vente d'eau	4.800,00
Location des gîtes	8.700,00
Cabines téléphoniques	3.150,00
Taxes sur les salaires	38.890,00
Permis de chasse	360,00
Taxes droits de mutation	4.522,00
Produit des centimes (impôts locaux)	31.390,00
Total	94.400,00

Nota: 1. Sur les 6.000,00 fr. attribués à l'entretien des chemins, il a déjà été dépensé 3.700,00 fr en début d'année pour le bouchage des trous sur les différentes routes goudronnées.

2. Nous payons déjà 2.041,00 par an pour la construction de l'usine pour le broyage des ordures.

DÉPENSES

Combustibles	1.600,00
Fournitures scolaires	500,00
Remuneration personnel (secrétaire, gerante cabine, garde champêtre)	12.650,00
Charges sociales	4.761,00
Personnel temporaire	1.000,00
Impôts communaux	1.000,00
Entretien bâtiments communaux	535,00
Entretien des chemins	6.000,00
achat et entretien petit matériel	3.000,00
Electricité, eau communale	3.400,00
Assurance incendie	1.600,00
Dépenses d'aide sociale	4.780,00
Pompiers des VANS	620,00
Syndicat du chassezac	682,00
C.E.G des VANS	425,00
Construction usine ordures ménagères	2.041,00
Subvention société de chasse	140,00
Subvention bureau d'aide sociale	800,00
Transport scolaire et secrétaire	1.400,00
Fournitures de bureau et documentation	1.100,00
Frais de PET	3.500,00
Indemnité maire	6.438,00
Indemnité adjoints	3.219,00
Remboursement d'intérêts	26.328,15
Total	94.400,00

Le Budget d'aide sociale 1977

RECETTES

Part sur concession des cimetières	100,00
Subvention commune	800,00
Produit des quêtes et dons	230,00

Total 1.130,00

DÉPENSES

Repas des personnes âgées ou prestations en nature	1.128,00
charges sociales	2,00

Pour la commission du budget
MANIFACIER Jean-Paul

COMMUNIQUÉ: Monsieur LOUCHE demande un volontaire pour lui aider à faire le fossoyeur. Apporter votre candidature à la mairie

Renseignements sociaux

1. Fond national de solidarité:

Il est important de savoir ce qui peut se passer, dans certains cas, à la mort du bénéficiaire du fond national de solidarité:

- Si la succession est évaluée à un minimum de 100.000^F,₀₀, les héritiers sont tenus de rembourser en totalité le fond National de solidarité que la personne a touché durant sa vie. L'exploitation agricole n'étant prise en compte qu'à 70% de sa valeur.

Pour éviter ce remboursement la personne bénéficiaire du fond National de solidarité peut faire donation de ses biens à ses enfants.

2. Vieillesse agricole:

Pour y avoir droit il faut considérer 2 cas.

1^{er} cas: Si le demandeur est un exploitant agricole et que toutes ses ressources lui proviennent de son exploitation, il n'y a pas, dans ce cas, de revenu cadastral minimum.

2^e cas: si le demandeur a une autre activité, en plus de ses revenus agricoles, il a droit à la retraite si ses terres ne sont pas en friches et si elles représentent un revenu cadastral d'au moins 76^F,₈₀

Pour la commission des renseignements sociaux

MAZEL Siméon

THEURET René

Comité des fêtes

Les 2 et 3 juillet 1977 aura lieu une grande fête organisée, à l'initiative du conseil municipal, par le comité des fêtes avec le concours des jeunes de la commune et d'autres personnes volontaires. Elle se déroulera à l'école de MALBOSC.

Les bals du samedi et du dimanche seront animés par l'orchestre de l'harmonie ouvrière de Bessèges.

Concours de boules: - Samedi 15^h en doublette
- dimanche 15^h en Triplette

Buffet - Buvette - Attractions diverses.

En espérant que le soleil sera de la partie nous vous espérons nombreux pour le comité des fêtes

CHAMBOREDON André - TILLY Jean-Michel

Téléphone

En ce qui concerne le téléphone dans la commune et en particulier l'automatisation du réseau, je vous joins, ci-après, la réponse que j'ai obtenue des PET. L'automatisation devrait donc avoir lieu en 1978.

Pour ceux qui désirent avoir un branchement particulier, une demande doit être déposée en mairie le plus rapidement possible, si vous ne l'avez pas déjà fait auprès de l'administration des PET

MANIFACIER Jean-Paul



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S
D I R E C T I O N D E S T É L É C O M M U N I C A T I O N S D E L A R É G I O N D E L Y O N

Téléph. LYON (78) 71.70.61
Poste

TÉLEX 380 800

69267 LYON CEDEX 1

RÉFÉRENCE A RAPPELER

CAB/270/MC/07.02.3

LYON, le 24 MAI 1977

Monsieur MANIFACIER Jean Paul
Premier Adjoint au Maire de MALBOSC
11 Chemin Auguste Renoir

69190 VAULX EN VELIN

Monsieur le Premier Adjoint,

Par votre lettre du 20 Avril 1977, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'automatisation du réseau téléphonique de MALBOSC (Ardèche).

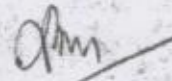
J'ai l'honneur de vous faire connaître que les études menées par mes services, ont permis de dégager tout récemment une solution économiquement acceptable. Un petit élément de commutation, dépendant de l'autocommutateur des VANS sera mis en place à MALBOSC et une artère moderne sera construite entre les VANS et MALBOSC.

Il ne faut pas se dissimuler que cette solution, qui représente un investissement de 0,5 Millions de Francs pour desservir moins de 40 abonnés et instances, présente certains inconvénients. Le centre de gravité du réseau de MALBOSC se situera à 12 Km des VANS, l'abonné le plus éloigné à 17 Km des VANS, ce qui nécessite l'emploi de bout en bout d'artères de fort calibre et l'amplification de certaines lignes d'abonnés. Les artères traverseront des zones boisées et seront soumises à des risques importants d'incendie. Enfin, la desserte du hameau de la LOUBATIERE est à la limite du respect des règles de l'art, et des contraintes techniques.

Le choix ayant été fait, la mise en place de ces moyens interviendra dans le courant de l'année 1978, de telle sorte que l'automatisation soit terminée au plus tard vers la fin de 1978.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Adjoint, l'assurance de mes sentiments distingués.

PR L'INGÉNIEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE LA RÉGION DE LYON
L'INGÉNIEUR GÉNÉRAL


P. FAVRE